



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Dijon, le 7 septembre 2012

Les IA-IPR de Sciences et Techniques Industrielles
Alain DUPUIS et Philippe LEFEBVRE
Olivier VENDEME chargé de mission d'inspection en Technologie

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs de Technologie et de S.T.I.
S/c de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement publics et privés
de l'Académie de Dijon.

Objet : Lettre de rentrée 2012 pour la technologie et les sciences et techniques industrielles.

IA-IPR
Inspection d'Académie
Inspection Pédagogique Régionale

Affaire suivie par :
Alain DUPUIS
Philippe LEFEBVRE
Référence :
AD/PL/MY
Téléphone
03 80 44 87 05
Télécopie
03 80 44 86 95
Courriel
Ce.ipr2@ac-dijon.fr

Rectorat de Dijon
Secrétariat IA-IPR
51, rue Monge
BP 1516
21033 Dijon Cedex

Chers collègues,

Nous avons le plaisir de reprendre contact avec vous en cette rentrée 2012, et vous souhaitons une année de réussite dans vos projets éducatifs et personnels. Nous souhaitons en particulier la bienvenue aux professeurs nouvellement affectés dans l'académie et remercions les collègues qui ont acceptés d'accompagner les nouveaux professeurs contractuels ou en formation, les formateurs et les professeurs impliqués dans les examens et concours. L'équipe d'inspection est composée de deux IA-IPR STI et d'Olivier VENDEME chargé de mission d'inspection pour la technologie en collège. L'organisation du suivi des examens et la responsabilité des filières vous seront communiqués courant septembre, les premières sessions des baccalauréats STI2D, SSI seront les enjeux forts de cette année tant pour la préparation que pour l'organisation.

Textes et informations générales concernant le collège et le lycée :

Lettre du Ministre, Bo N°26 du 26 juin 2012 :

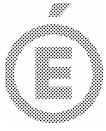
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=60701.

Nous invitons chaque professeur à prendre connaissance de façon précise de ce texte qui rappelle les grandes priorités dont certaines sont reprises ci-dessous.

- Socle commun de connaissances et de compétences
- Collège unique
- Réforme du lycée dont celle des séries technologiques
- Education et formation tout au long de la vie
- Enseignement des langues
- Lutte contre le décrochage scolaire, éducation prioritaire, internats
- Outils, contenus et services numériques
- Formation initiale et continue

Projet académique : « *Le projet académique, élaboré à partir de la situation de l'académie, a vocation à s'imposer comme document prospectif de référence en matière de politique éducative en Bourgogne, pour la période 2010-2013.* » Le document est consultable sur le site web de l'académie :

<http://www.ac-dijon.fr/L-academie-de-Dijon/Présentation/Le-projet-academique>



Au collège

La mise en œuvre des nouveaux enseignements sur les quatre niveaux est maintenant bien engagée, notre action se portera sur l'optimisation de leur mise en œuvre et l'efficacité pédagogique. Nos observations en classe iront dans la continuité de l'année dernière : mise en œuvre des réalisations collectives et de centres d'intérêts à chaque niveau, choix de domaines d'applications et de projets pluri-technologiques innovants et motivants en 3ème, articulation des contenus collège-lycée, travail inter disciplinaire pour la validation de la compétence trois du socle commun de connaissances et de compétences, mise en œuvre des équipements. L'enseignement par compétence, la résolution de tâches complexes, la démarche d'investigation et les structurations de connaissances sont les axes forts de travail des équipes pédagogiques, notamment en formation. Des outils sont disponibles sur le site académique :

<http://technologie.ac-dijon.fr/spip.php?page=recherche&recherche=socle+commun>

Ainsi que les supports présentés en juin dernier lors des journées d'informations départementales dont l'atelier TRAAM. (Travaux interacadémiques visant à promouvoir l'usage des TICE)

<http://technologie.ac-dijon.fr/Journees-departementales-d.446>

Au lycée

La réforme du lycée se poursuit cette année pour les voies générales et technologiques par l'optimisation des enseignements d'exploration « création et innovation technologique, sciences de l'ingénieur, méthodes et pratiques scientifiques ». Nous attirons toute votre attention sur les dispositifs spécifiques : accompagnement personnalisé, stages de remise à niveau, stages passerelles et tutorat. Les professeurs d'enseignement technologique doivent prendre toute leur place au sein de ces dispositifs.

La classe de seconde et le cycle terminal.

Pour la discipline, la réforme du lycée se poursuit cette année par la mise en place des enseignements de terminale S-SI et STI2D. Les enjeux sont capitaux tant pour l'attractivité de la filière que pour la réussite des élèves. Si nous avons relevé en juin les prémices d'une augmentation de candidatures pour ces filières, la promotion doit rester une priorité et l'affaire de tous, au collège et au lycée.

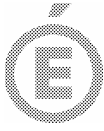
<http://eduscol.education.fr/pid26175-cid58568/serie-sti2d-a-partir-de-2013.html>

Dans le cadre de l'animation de l'académie, un site disciplinaire, une plateforme de travail collaboratif et une liste de diffusion professionnelle sont opérationnelles depuis janvier. Nous vous demandons de vous y inscrire. La liste de diffusion permet un échange rapide et concis d'informations et l'obtention de réponses à des sujets professionnels.

L'objectif du site STI est de mettre à disposition des ressources nationales et académiques mais aussi **de favoriser les échanges et la mutualisation des ressources** entre les équipes par la publication de leurs travaux.

Les sections de brevet de technicien supérieur.

- Lancement du projet de rénovation des BTS IRIS et SE.
- Poursuite de la rénovation des BTS Bâtiment et Travaux publics, CRSA (Conception et réalisation de système automatiques, ex MAI), et MMV (Métiers de la mode vêtements, ex IMS).



Le plan d'inspection 2012-2013

L'enseignement de la technologie du collège au lycée, est caractérisé par une approche globale qui s'appuie sur des objets et systèmes réels motivants et innovants qui privilégient les pédagogies actives. Cette approche doit permettre de recueillir un faisceau significatif d'informations afin de dégager des règles, des principes et des méthodes généralisables. Cet enseignement doit donc s'appuyer sur des études de cas nécessitant des activités concrètes. Il est essentiellement fondé sur l'action ; celle-ci motive les élèves et permet d'établir un dialogue riche et constructif au sein du groupe. Lors de nos visites dans les établissements, nous serons attentifs à ce que soit associé aux contenus disciplinaires un travail autonome des élèves afin qu'ils soient acteurs de leur formation et progressivement armés pour résoudre des tâches complexes. Les professeurs sont invités à prendre grand soin des phases de synthèse qui concluent les séquences d'enseignement afin de structurer les connaissances devant être acquises par les élèves. Elles sont pilotées par le professeur et constituent les moments privilégiés pour formaliser les savoirs.

Compte tenu des évolutions rapides des différents domaines technologiques, et des rénovations en cours, il est incontournable pour chaque professeur de s'engager dans une veille technologique et pédagogique. L'usage des TIC, objet ou support d'enseignement est omniprésent.

L'engagement du professeur au sein de l'établissement est aussi évalué par son implication dans les projets pédagogiques, dans la discipline par des actions de culture scientifique et technique ou plus transversales.

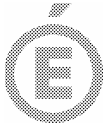
Comme pour les autres années le **protocole d'inspection** est envoyé avant l'inspection, il précise outre le jour et l'heure d'inspection, les points observés pendant la séance ou abordés pendant l'entretien, il sera disponible sur le site académique. Il s'appuie sur les dix compétences et les missions du professeur Circulaire n°97-123 du 23/05/1997 <http://eduscol.education.fr/cid48005/mission-du-professeur-exercant-en-college-en-lycee-d-enseignement-general-et-technologique-ou-en-lycee-professionnel.html>

L'inspection est un moment privilégié qui permet de faire le point sur la carrière de l'enseignant. Chaque professeur est invité à **produire les documents** à caractère pédagogique qui montrent les différentes facettes de son action au sein de sa discipline et de son établissement. Les documents relatifs à la séquence observée seront présentés sous forme d'un « mini » dossier comportant la progression pédagogique et l'ensemble des documents mis à la disposition des élèves.

Le plan académique de formation 2012-2013

En ligne pour consultation et inscriptions du **27 Aout au 17 septembre 2012**. Vous trouverez un résumé des offres de formation pour les professeurs enseignant en collège ou en lycée sur <https://portail-pia.ac-dijon.fr>, puis gestion des personnels, puis gestion de la formation continue.

Le professeur coordonnateur DAAEFOP pour le Collège est Jean Pierre SALVIDANT, pour le lycée vous les trouverez dans le tableau ci-dessous :



Nom prénom	Etablissement	Ville
BENOIT Etienne	Lycée Eiffel	Dijon
LIABOEUF Joël	Lycée J.Jaurès	Le Creusot
LAMBERT Michel	Lycée Les Marcs d'Or	Dijon
REVIRON Olivier	LGTP R Cassin	Macon
GARNIER Marie Agnès	Lycée H. Fontaine	Dijon
LAVIGNE Marc	Lycée Niepce	Chalon
DIDIER Robert	Lycée J Renard	Nevers
BIZIEUX Damien	Lycée C & R Janot	Sens

Pour l'ensemble des professeurs qui enseignent en collège et en lycée, les stages sont à candidature individuelles. Pour les stages à public désigné, nous insistons sur l'importance de la présence effective des stagiaires lors de la formation, qui doivent ensuite diffuser les informations et contenus à leurs collègues.

Une grande partie du PAF STI est orientée vers la mise en place des programmes STI2D, les formations de secteur « GDI » sont privilégiées et prépondérantes en Technologie.

La formation des professeurs à la prévention des risques d'origine électrique

Un plan pluriannuel est mis en place afin de former les professeurs de lycée qui n'auraient pas reçu la formation nécessaire ou qui sont concernés par une mise à niveau. Une équipe académique de formateurs a été constituée lors de la précédente année scolaire. Ces formateurs prendront en charge les formations au niveau le plus proche possible des besoins. **Les demandes de formation sont formulées dans le cadre des formations in-situ par les établissements directement à la DAAEFOP.**

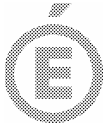
Actions de culture scientifique et technique, partenariats, concours et challenges

Nous attirons toute votre attention sur les concours nationaux ou régionaux qui vous sont proposés, très souvent en partenariat avec des lieux de formation ou des branches professionnelles. Nous vous encourageons à vous engager ainsi que vos élèves dans de tels challenges riches d'expériences personnelles et collectives pour développer enthousiasme et compétences multiples. De réels espaces de culture scientifique et technique qui assurent très souvent la promotion des filières impliquées et la valorisation de vos élèves.

Le partenariat avec les collèges est un élément incontournable des projets des établissements. Les actions qui peuvent faire se rencontrer les professeurs et les élèves des collèges et des lycées sur des projets liés aux enseignements technologiques et professionnels ne peuvent qu'être bénéfiques à la meilleure connaissance des parcours scientifiques et/ou technologiques.

Chaque établissement, dans le cadre du Parcours de Découverte des Métiers et des Formations, et de l'accompagnement personnalisé, doit construire les dispositifs permettant d'informer au mieux sur les formations dont celles à caractère scientifiques et technologiques, les élèves de collège ainsi que ses propres élèves. **Ce travail concerne l'ensemble de l'équipe pédagogique**, professeur d'enseignement technologique mais aussi les professeurs des disciplines générales.

Dans l'attente d'échanger plus directement avec vous dans le courant de l'année, les inspecteurs pédagogiques régionaux de Sciences et Techniques industrielles et de technologie vous renouvellent leurs remerciements pour votre engagement.



5 / 5

Vous pouvez nous contacter par téléphone :
Secrétariat des IA-IPR Tel 03.80.44.87.05 Fax 03.80.44.86.95,
ou par mël : alain.dupuis@ac-dijon.fr et philippe.lefebvre@ac-dijon.fr

Alain DUPUIS

Philippe LEFEBVRE